



RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DE LA LOI FAUNIQUE RALF/WWF – RCA

Sommaire

1	Généralités.....	1
2	Relations extérieures.....	Error! Bookmark not defined.
3	Département juridique.....	2
4	Operations.....	Error! Bookmark not defined.
5	Media.....	Error! Bookmark not defined.
6	Investigations.....	Error! Bookmark not defined.
7	Management.....	5

1 Généralités

Dans le cadre de ses activités, le projet Renforcement de l'Application de la Loi Faunique (RALF-RCA) a connu d'une part, quelques difficultés sur le plan de la réalisation des opérations durant le mois d'Aout et d'autre part, le Ministre en charge des Eaux et Forêts a établi un ordre de mission permanent au colonel des Eaux et Forêts Monsieur Julien BOLOBO, Directeur des affaires Juridiques et du Contentieux du dit Ministère et en même temps collaborateur du projet RALF, afin d'effectuer des contrôles dans le domaine de la faune sauvage. Ce qui pourrait bien évidemment contribuer aux activités du projet dans l'ensemble du pays.

Dans le souci de maintenir les relations qui existe entre le projet et les autorités (administratives et judiciaires) le coordonnateur a rencontré le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Bangui et ses substituts, le Directeur Général des Services d'Appui du Ministère des Eaux et Forêts.



RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DE LA LOI FAUNIQUE RALF/WWF – RCA

2 Relations extérieures

Animé par le souci de maintenir le contact avec les partenaires nécessaires dans la politique de la conservation de la faune Centrafricaine, le coordonnateur du projet Renforcement de l'Application de la loi Faunique a rencontré les autorités administratives et judiciaires qui ne cessent de manifester leur détermination à l'endroit du projet RALF qui cadre justement à la politique du gouvernement Centrafricain.

Les autorités administratives : Directeur Général des Services d'Appui(DGSA), Directeur de la Faune et des Aires Protégés(DFAP) et le Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux(DAJC) du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêche...

Les autorités judiciaires : le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Bangui et le deuxième substitut .

3 Département juridique

- Après la cérémonie de la rentrée judiciaire présidée par son excellence Monsieur le Président de la République, le Tribunal correctionnel de Bangui a repris ses activités normalement.
- Le jugement rendu dans l'affaire Ministère public et Ministère des eaux et Forêts contre sieur SELEBOYE S'est soldé par une condamnation à 18 mois d'emprisonnement ferme et 400.000f d'amendes .

4 Opérations

En ce qui concerne les actions concrètes à mener contre les trafiquants d'espèces protégées pour ce mois Août, nous avons constaté quelques difficultés. C'est ainsi que le chargé de Programme du bureau WWF-RCA estime nécessaire d'adresser des lettres d'avertissement aux enquêteurs moins performants en vue de les pousser à travailler d'avantage le mois prochain.



RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DE LA LOI FAUNIQUE RALF/WWF – RCA

5 Média

Ce département est prêt pour la publication et la diffusion des actions concrètes du projet, puisqu'il n'y a pas des opérations, le responsable de la communication est entrain de faire l'assemblage des éléments sonores des précédentes opérations en vue d'envoyer à Yaoundé au département communication de LAGA.

6 Investigations

- L'unité d'investigation de RALF/WWF-RCA a mené 22 missions dans les 8 arrondissements que comptent Bangui et dans la préfecture de Ombella-M'poko à Bimbo qui est aux environs de Bangui.
- Quatre assistants légaux travaillent dans ce département en qualités d'enquêteurs.
- Deux ont reçu chacun des lettres d'avertissement pour manque de performance.
- Un autre a reçu des réprimandes pour la baisse des résultats de sa part.

Le problème de personnel au sein de l'unité ou du département d'enquête devrait trouver des solutions début Octobre 2011.

7 MANAGEMENT

26 Août 2011, Monsieur Jean Bernard YARISSEM respectivement Chargé de Programme du bureau WWF-RCA a réuni tout le personnel du projet RALF.

Dans son allocution, il a expliqué la menace qui pèse sur le projet par l'insuffisance des résultats comparativement au rapport de nos collègues de la sous région.

A l'issue de cette réunion, deux enquêteurs ont reçu des lettres d'avertissement pour insuffisance professionnelle.

Espérons qu'il y aura un changement le mois prochain.